

Remplissez ce formulaire et joignez-en une copie à votre déclaration. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 4 du cahier de formulaires.

Étape 1 – Impôt du Yukon sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration) _____ **1**

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer **laquelle** de ces colonnes vous devez remplir.

Inscrivez le montant de la ligne 1 dans la colonne appropriée

Ligne 2 moins ligne 3 (ne peut pas être négatif)

Ligne 4 multipliée par ligne 5

Ligne 6 plus ligne 7

Passez à l'étape 2

Impôt du Yukon sur le revenu imposable

	la ligne 1 ne dépasse pas 35 595 \$	la ligne 1 dépasse 35 595 \$ mais pas 71 190 \$	la ligne 1 dépasse 71 190 \$ mais pas 115 739 \$	la ligne 1 dépasse 115 739 \$	
	0 00	35 595 00	71 190 00	115 739 00	2
	=	=	=	=	3
	x 7,04 %	x 9,68 %	x 11,44 %	x 12,76 %	4
	=	=	=	=	5
	+ 0 00	+ 2 506 00	+ 5 951 00	+ 11 048 00	6
	=	=	=	=	7
	=	=	=	=	8

Étape 2 – Crédits d'impôt non remboursables du Yukon

Important : Le montant de plusieurs crédits d'impôt non remboursables du Yukon sont identiques à ceux de l'annexe 1 fédérale. Pour calculer les autres montants, qui peuvent être **différents**, utilisez les grilles de calcul territoriales et lisez les pages 1 à 3 du cahier de formulaires.

Pour usage interne seulement **5611**

Montant personnel de base	inscrivez 8 148 \$	5804		9
Montant en raison de l'âge (montant de la ligne 301 de votre annexe 1 fédérale)		5808	+	10
Montant pour époux ou conjoint de fait				
Montant de base	7 611 00			
Moins : son revenu net selon la page 1 de votre déclaration	-			
Résultat : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum 6 919 \$)	▶	5812 + 11
Montant pour une personne à charge admissible (grille de calcul territoriale)		5816	+	12
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (grille...)		5820	+	13
Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec				
(montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale)		5824	+	14
(montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale)		5828	+	15
Cotisations à l'assurance-emploi (montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale)		5832	+	16
Montant pour revenu de pension (montant de la ligne 314 de votre annexe 1 fédérale)		5836	+	17
Montant pour aidants naturels (grille de calcul territoriale)		5840	+	18
Montant pour personnes handicapées (voir la ligne 5844 à la page 2 de ce cahier)		5844	+	19
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (grille...)		5848	+	20
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)		5852	+	21
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études [joignez l'annexe YT(S11)]		5856	+	22
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant		5860	+	23
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait [joignez l'annexe YT(S2)]		5864	+	24
Frais médicaux selon la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale	5868			25
Inscrivez le moins élevé : 1 844 \$ ou 3 % de la ligne 236	-			26
Ligne 25 moins ligne 26 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			27
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge calculé à l'aide de la grille de calcul pour la ligne 5872	5872	+		28
Ligne 27 plus ligne 28	5876	=	▶	29
Additionnez les lignes 9 à 24 et la ligne 29		5880	=	30
Taux des crédits d'impôt non remboursables			x	7,04 % 31
Ligne 30 multipliée par ligne 31		5884	=	32
Dons				
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale	x 7,04 % =			33
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale	x 12,76 % =	+		34
Ligne 33 plus ligne 34		5896	=	35
Ligne 32 plus ligne 35		Crédits d'impôt non remboursables du Yukon 6150	=	36

Passez à l'étape 3 au verso



